



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
15/01/2024

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 05
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

====

**Marché à bons de
commande
Travaux de voirie, des
réseaux humides, des
réseaux secs, d'espaces
verts et signalisation**

====

En l'an deux mille vingt-quatre et le vingt deux janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. REDONDO Simon, Mme BOISDRON Gisèle, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal, à Mme BRISSAUD Nina, conseillère municipale, Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : Mme BRISSAUD Mina, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Le lancement de la consultation pour la réalisation d'un marché à bons de commande pour les travaux de voirie, des réseaux humides, des réseaux secs, d'espaces verts et de signalisation, a été délibéré en séance du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2023 par délibération n° 156/2023. Cette consultation a été réalisée sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande. Cette procédure a été lancée en application des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-14 et des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique afin de conclure un accord cadre dédié à la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie, des travaux de réseaux humides et secs, des travaux d'espaces verts ainsi que de signalisation sur le domaine communal de la Ville de Céret, organisé en 5 lots :

Lot n° 1 - Terrassements généraux – Voirie : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 2 000 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Lot n° 2 - Réseaux d'assainissement eaux usées – eaux pluviales : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 2 000 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Lot n° 3 - Réseaux secs : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 600 000,00 € H.T., 00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Lot n° 4 : Espaces verts : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 150 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Lot n° 5 : Signalisation : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 300 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Chaque lot constituera un accord cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.



La mission d'assistance au maître d'ouvrage a été confiée au bureau d'études GAXIEU. Le lancement de la consultation a eu lieu par publication de l'avis au 25 octobre 2023 avec une remise des offres au 17 novembre 2023 à 13 h 30 au plus tard.

Cet accord cadre s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins,

Considérant qu'à l'issue de la consultation, 13 offres ont été remises dans les délais impartis ;
Lot n°1 : 5 offres
Lot n°2 : 3 offres
Lot n°3 : 2 offres (dont une déclarée irrégulière en raison de l'absence de mémoire technique)
Lot n°4 : 2 offres (dont une irrégulière déclarée en raison de l'absence de mémoire technique)
Lot n°5 : 1 offre

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 janvier 2024,

Considérant qu'après analyse des offres portant sur les critères « prix des prestations » et « valeur technique de l'offre » il apparaît que :

- **Pour le lot n°1**, l'offre suivante est économiquement la plus avantageuse :

- l'entreprise EIFFAGE Chemin de Villeneuve de la Raho – 66 280 SALEILLES

Les seuils sur la durée maximale du contrat sont les suivants : minimum 0.00 €/HT et maximum 2 000 000.00 €/HT.

- **Pour le lot n°2**, l'offre suivante est économiquement la plus avantageuse :

- l'entreprise SOL FRERES 11 Tra Traverse de Saint André – 66 690 PALAU DEL VIDRE

Les seuils sur la durée maximale du contrat sont les suivants : minimum 0.00 €/HT et maximum 2 000 000.00 €/HT.

Le marché sera conclu pour une période ferme d'un an, à compter de sa date de notification. Il sera reconductible trois fois tacitement.

- **Pour les lots n°3, n°4 et n°5**, la concurrence est insuffisante pour obtenir une offre économiquement la plus avantageuse. Il est donc proposé de les déclarer sans suite en raison de l'insuffisance de concurrence.

Une nouvelle consultation sera lancée courant 1^{er} trimestre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER**, dans le cadre du marché à bons de commande pour les travaux de voirie, des réseaux humides, des réseaux secs, d'espaces verts et de signalisation, le choix :

- Pour le lot n°1 : l'entreprise EIFFAGE Chemin de Villeneuve de la Raho – 66 280 SALEILLES

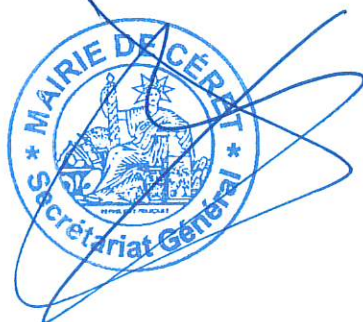
- Pour le lot n°2 : l'entreprise SOL FRERES 11 Tra Traverse de Saint André – 66 690 PALAU DEL VIDRE

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le marché de ces 2 lots et tout acte utile, et prendre toutes décisions relatives à son exécution,

- **D'IMPUTER** les dépenses au budget de la Ville de Céret
- **DE DECLARER sans suite** les lots n°3, n°4 et n°5 du marché à bons de commande pour des réseaux secs, d'espaces verts et de signalisation pour les raisons qui précèdent,
- **D'INFORMER** les candidats des lots n°3, n°4 et n°5 ayant déposés une offre dans les délais de rigueur, cette décision,
- **DE RELANCER une nouvelle consultation** en procédure adaptée avec publicité pour ces trois lots, conformément à l'article R 2123-1, 1° du code de la commande publique,

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le



ID : 066-216600494-20240122-DCM062024-DE